

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO V-584

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro V-584 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire. Ce règlement abroge et remplace le règlement numéro V-476 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Il est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Donnacona, le 16 avril 2020.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat